



# Assemblée générale

Distr. générale  
25 juillet 2011  
Français  
Original : anglais

## Soixante-sixième session

Point 17 a) de l'ordre du jour provisoire\*

### Questions de politique macroéconomique

## Commerce international et développement

### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Le système commercial multilatéral est aux prises avec des incertitudes majeures concernant les perspectives d'achèvement du Cycle de négociations commerciales multilatérales de Doha, à quoi s'ajoute une série de mutations dans la structure et l'orientation du commerce international. La croissance des échanges de produits intermédiaires liée à la dispersion internationale de la production s'est accélérée ces dernières années et comprend souvent une forte composante régionale. Avec la prolifération des accords commerciaux régionaux, le glissement vers la régionalisation sera une des questions majeures des politiques commerciales au cours des années qui viennent. Une situation économique favorable a également contribué à la progression du commerce Sud-Sud, accompagnée par une augmentation de la coopération Sud-Sud. Cette évolution, si elle est correctement mise à profit, peut contribuer à un développement durable et intégrateur. Pourtant, le système commercial multilatéral doit acquérir une vigueur nouvelle et le Cycle de Doha doit être achevé et comporter une forte dimension « développement ». L'adoption rapide d'un ensemble de mesures favorables aux pays les moins développés (PMA) serait une première étape dans cette voie. Cependant, il faut introduire une plus grande cohérence dans les différentes couches et les différentes composantes du système commercial multilatéral – aux niveaux multilatéral, régional, bilatéral et unilatéral – si l'on veut que le commerce international contribue à un développement plus intégrateur. La treizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, prévue à Doha en avril 2012, devrait mobiliser les efforts internationaux vers une mondialisation centrée sur le développement, susceptible de contribuer à une croissance et un développement durables et profitant à tous.

\* A/66/150.



## **I. Introduction**

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 65/142 de l'Assemblée générale dans laquelle celle-ci prie le Secrétaire général de lui soumettre à sa soixante-sixième session, en collaboration avec le secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), un rapport sur les faits nouveaux concernant le système commercial multilatéral.

## **II. Les tendances du commerce international et du développement**

### **A. Le court terme**

2. Après une vive contraction en 2009, les exportations mondiales de marchandises ont connu en 2010 l'expansion annuelle la plus forte jamais enregistrée, de 14 % en volume (22 % en valeur). L'expansion des exportations comme des importations a été plus rapide dans les pays en développement (16,7 et 18,9 % respectivement) que dans les pays développés (12,6 et 10,2 %), ce qui donne à penser non seulement que les exportations des pays en développement sont très vigoureuses mais également que la demande d'importations est très dynamique grâce à une robuste reprise dans plusieurs régions du monde. Cela est vrai en particulier en Asie où le commerce international se fait par des filières internationales de production. En 2010, les exportations mondiales totales de services ont progressé de 8 %, mais leur valeur demeure inférieure au niveau atteint avant la crise de 2008.

3. La bonne performance du commerce international s'explique par les tendances économiques sous-jacentes. L'économie mondiale a en effet connu une croissance de 3,9 % en 2010 après une contraction de 2,0 % en 2009; cette croissance devrait ralentir cette année, à 3,3 %. Les pays en développement ont continué à alimenter la reprise mondiale en 2010, grâce à une croissance atteignant 7,5 % de leur produit intérieur brut (PIB) total. Les cours élevés et très instables des produits de base, la fragilité des marchés financiers, les crises de la dette souveraine et la montée du chômage continuent à peser sur les perspectives de reprise. Étant donné la persistance de ces menaces et la décélération de la croissance de la production cette année, l'expansion des exportations devrait ralentir, mettant en évidence la persistance de facteurs de vulnérabilité dans un système commercial caractéristique d'une économie mondiale dont les éléments sont interdépendants.

4. Le renchérissement des cours des produits de base en 2010 a fait augmenter la valeur nominale des exportations de ces produits mais pose les problèmes de la sécurité alimentaire et de la stabilité macroéconomique. L'indice des prix de l'ensemble des produits alimentaires a dépassé au début de 2011 son record historique. Les cours du pétrole ont également fortement augmenté après l'apparition de facteurs d'instabilité dans certains pays exportateurs de pétrole, ce qui a compromis les perspectives de croissance de beaucoup de pays. Cette forte instabilité des cours tient en grande partie à des chocs au niveau de l'offre (conditions météorologiques, par exemple), mais l'effet sur les prix semble avoir été amplifié par la spéculation sur les instruments financiers du marché des produits de base (voir A/66/207). Alors que la hausse des cours a favorisé les exportateurs nets

de ces produits, comme beaucoup de pays en développement, en particulier les PMA, sont des importateurs nets de denrées alimentaires et de produits énergétiques, la hausse des cours risque d'avoir des effets négatifs sur la réduction de la pauvreté et le renchérissement récent de ces produits pourrait, rien qu'en Asie, plonger 60 millions de personnes de plus dans la pauvreté<sup>1</sup>.

## **B. L'évolution du commerce international**

5. Au cours des 10 dernières années, à l'exception de l'année 2009, la croissance des échanges mondiaux a systématiquement été plus rapide que la croissance du PIB, ce qui a entraîné une augmentation du rapport exportations-PIB; dans les pays en développement, ce rapport est passé en moyenne de 29,5 % en 2000 à 36,0 % en 2008. La part des pays en développement dans les exportations mondiales de marchandises est ainsi passée de 24 à 42 % au cours des 20 dernières années, leur part dans la production mondiale est passée de 17 à 32 %, ce qui laisse augurer une future convergence des revenus (voir fig. I). De ce fait, l'importance des marchés extérieurs et la contribution des exportations à la croissance de la production ont notablement augmenté. Alors que les exportations totales ont progressé rapidement, cette croissance n'a pas entraîné une augmentation parallèle de la valeur ajoutée intérieure. Cela tient en partie au fait que la production est de plus en plus compartimentée, ce qui implique que les exportations comportent souvent un important élément de produits intermédiaires importés.

La vigueur de la croissance dans les pays asiatiques et dans plusieurs autres pays émergents (par exemple, les pays dits BRIC, le Brésil, la Fédération de Russie, l'Inde et la Chine) a ouvert de nouvelles possibilités commerciales, en particulier pour les autres pays en développement. La part des pays en développement dans les importations mondiales est ainsi passée de 22 % en 2000 à 39 % en 2009, contribuant pour 47 % à la croissance mondiale des importations. Le fort contenu en importations des exportations asiatiques a profité à d'autres pays en développement intégrés dans la chaîne d'approvisionnement mondiale. Les exportations entre pays du Sud représentent maintenant 53 % des exportations totales des pays en développement, contre 43 % en 2000. Le commerce Sud-Sud des services représenterait 10 % du commerce mondial.

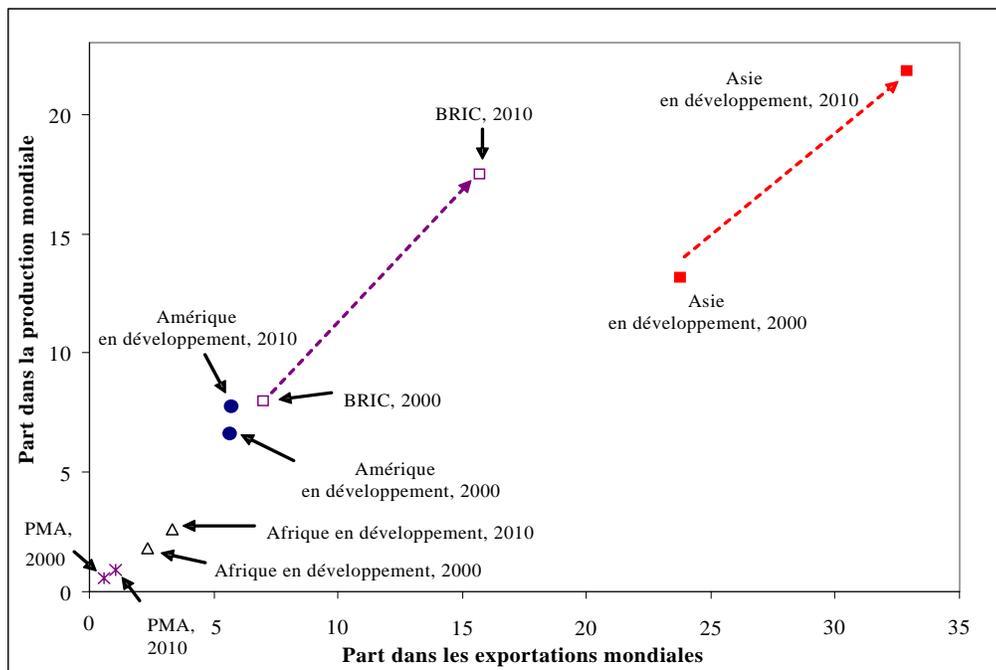
---

<sup>1</sup> Voir « La situation et les perspectives de l'économie mondiale à la mi-2011 », Département des affaires économiques et sociales.

Figure I

### Part des pays en développement et du groupe BRIC dans la production et les exportations mondiales, par région, 2000-2010

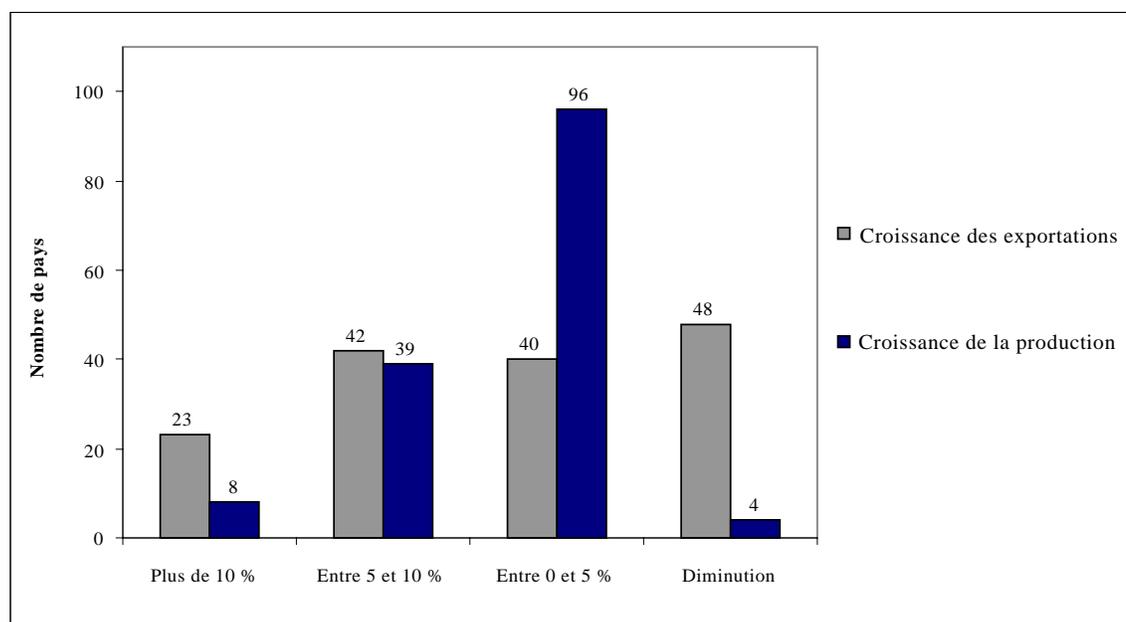
(Pourcentage)



Source : UNCTADstat.

7. Alors que 23 pays en développement ont vu le taux de croissance réelle annuelle de leurs exportations dépasser 10 % entre 2000 et 2010, près d'un tiers (48 pays) ont vu leurs exportations diminuer (voir fig. II). Cela rappelle utilement que la convergence des revenus n'est pas une conséquence automatique d'une plus grande ouverture de l'économie mondiale et que la polarisation demeure un problème pour les dirigeants tant aux niveaux national qu'international.

Figure II  
**Distribution des pays en développement en fonction de la croissance moyenne annuelle réelle de la production et des exportations de marchandises, 2000-2010**



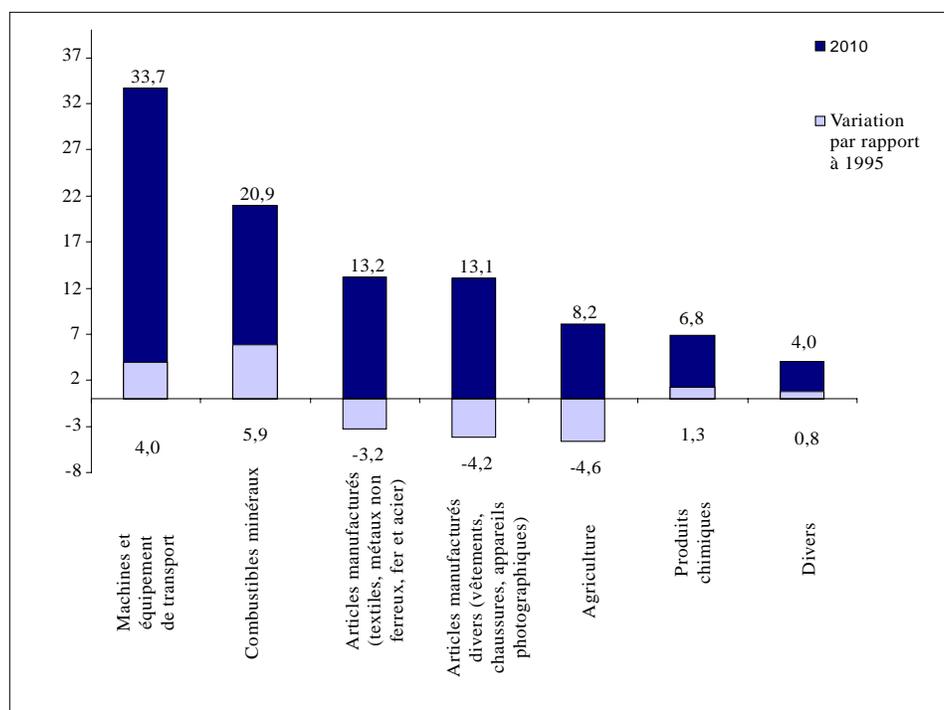
Source : UNCTADstat.

8. L'évolution des structures du commerce mondial est également observable dans sa composition par produit (voir fig. III). La croissance disproportionnellement rapide des échanges de machines et de matériel de transport a entraîné l'expansion des exportations des pays en développement, alors que la hausse des prix des produits de base a augmenté la part des combustibles minéraux. La diminution de la part des produits de l'industrie manufacturière légère résulte en partie d'une concurrence accrue, du fait de l'entrée sur les marchés de pays à bas salaires, qui font pression sur les prix.

9. La composition différente par produit des échanges des régions laisse supposer une spécialisation régionale en augmentation, l'Asie se spécialisant dans les produits manufacturés, l'Amérique latine dans les produits agricoles et la transformation des produits de base, et l'Afrique et les PMA dans les exportations de produits minéraux et autres matières premières. Entre 1995 et 2009, les machines et le matériel de transport ont représenté plus de 40 % de la croissance des exportations des pays d'Asie et les combustibles minéraux ont représenté 60 % de la croissance des exportations des PMA. Alors que les augmentations récentes des cours des produits de base ont fait augmenter la valeur des exportations de ce dernier groupe de pays, la faible diversification de leur structure économique est préoccupante et risque de limiter leurs perspectives de croissance à long terme.

Figure III  
**Composition par produit des exportations des pays en développement en 2010**

(En pourcentage)



Source : UNCTADstat.

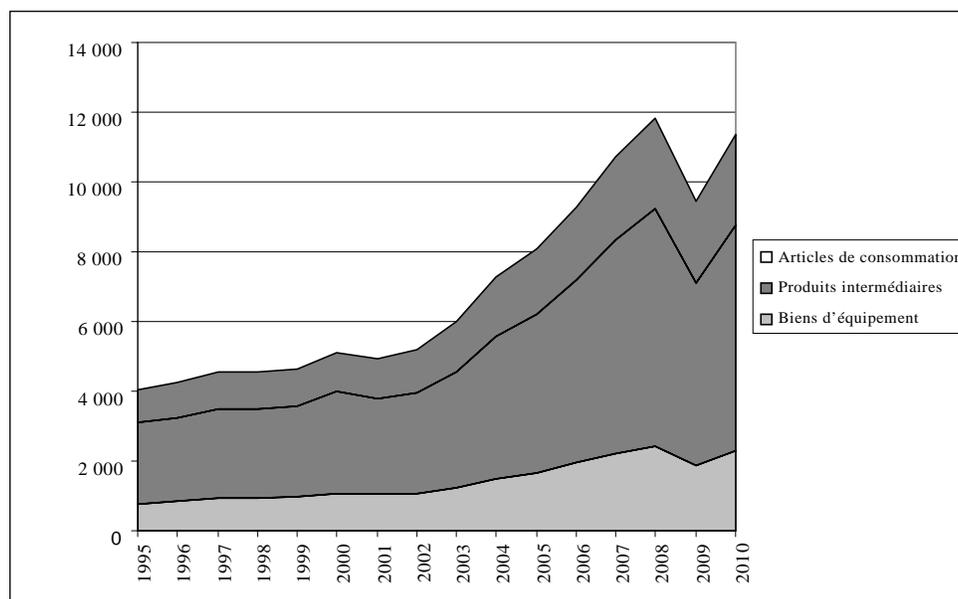
10. La restructuration et le dynamisme des échanges mondiaux, en particulier le long de l'axe Sud-Sud, sont étroitement liés à la fragmentation toujours plus marquée de la production dans la chaîne d'approvisionnement mondiale. La baisse des coûts de transport et des coûts de l'échange, notamment des tarifs douaniers, l'expansion des services aux entreprises et des services d'infrastructure, et le dynamisme de l'investissement étranger direct vers les pays en développement (43 % du total mondial) expliquent le développement des filières mondiales de production<sup>2</sup>. Les échanges internationaux de produits intermédiaires sont dynamiques et ont augmenté, passant de 2 000 milliards de dollars en 1995 à près de 7 000 milliards en 2008; ils représentent actuellement 48 % des échanges de marchandises hors combustibles (voir fig. IV et encadré 1). Ce type d'échange encourage la spécialisation des différentes économies dans différentes activités de transformation, ce qui conduit à un « échange des tâches » qui ajoute de la valeur le long de la chaîne d'approvisionnement. Les pays spécialisés dans les activités à forte intensité de main-d'œuvre, cependant, risquent de se trouver cantonnés dans des activités à faible valeur ajoutée, si bien que le pays ne conserve qu'une partie réduite de la valeur produite, malgré un volume accru d'exportations. Par exemple, pour améliorer leur compétitivité et leur rentabilité, des entreprises s'appuyant sur

<sup>2</sup> « Rapport sur l'investissement dans le monde, 2011 » (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.11.II.D.2).

des technologies de pointe utilisent de plus en plus une « chaîne d'approvisionnement fermée » entre fournisseurs se spécialisant dans des pièces à caractère unique entrant dans le produit final et où les marges de profit sont plus grandes. Le potentiel productif national, le capital humain et le degré de complexité technologique comptent donc beaucoup pour les pays qui cherchent à bénéficier de leur position sur la chaîne d'approvisionnement mondiale et à l'améliorer.

Figure IV  
**Échanges mondiaux hors combustibles, 1995-2010**

(En milliards de dollars des États-Unis)



Source : CNUCED.

## Encadré 1

**La chaîne d'approvisionnement mondiale et la mesure des échanges**

La chaîne d'approvisionnement mondiale met en évidence un problème de mesure dans les statistiques du commerce international. Contrairement aux statistiques du revenu national, les statistiques du commerce mesurent la valeur des échanges à l'aide de la valeur d'un produit, plutôt que la seule valeur ajoutée. Une production accrue sur la chaîne d'approvisionnement mondiale, avec plusieurs échanges successifs, augmente la valeur des échanges internationaux, car les différentes pièces traversent plusieurs fois les frontières et sont chaque fois recensées. Par exemple, alors qu'Apple est une compagnie basée aux États-Unis et que la valeur ajoutée à la production de l'iPod par la Chine (où le montage final est réalisé) est faible, l'essentiel des profits est conservé par Apple et se matérialise aux États-Unis (par exemple chez les détaillants) mais chaque iPod vendu 300 dollars aux États-Unis augmente le déficit commercial de ce pays avec la Chine de 150 dollars (coût de fabrication). Si on le mesure en valeur ajoutée, l'excédent commercial de la Chine avec les États-Unis est 40 % moins élevé.

---

\* Voir : Greg Linden, Kenneth Kraemer et Jason Dedrick, « Who captures value in a global innovation network ? : the case of Apple's iPod », *Communications of the ACM*, vol. 52, n° 3 (mars 2009).

11. La faible part de l'agriculture (moins de 10 %) dans les exportations des pays en développement sous-estime l'importance de ce secteur pour certains pays, de même que son potentiel de développement. Beaucoup de pays en développement restent dépendants de l'économie rurale pour la création d'emplois, la formation de revenu et les recettes d'exportation. L'agriculture représente en moyenne 52 % de l'emploi dans les pays en développement, tandis que la part de ces pays dans les exportations agricoles mondiales est passée de 31 % en 2000 à 36 % en 2009, sous l'impulsion surtout des pays exportateurs très compétitifs de l'Amérique latine. Certains pays, comme le Brésil, ont pu diversifier et améliorer leurs activités agricoles pour accélérer encore leur croissance. Plusieurs produits à forte valeur ajoutée sont très dynamiques à l'exportation (par exemple, les fleurs coupées, les produits alimentaires transformés). Cependant, une spécialisation accrue a fait de beaucoup de pays en développement, et notamment ceux à l'économie surtout agraire, des importateurs nets de denrées de base. Il y a maintenant un problème de sécurité alimentaire qui devient pressant, en particulier du fait que l'offre est imprévisible en raison de restrictions à l'exportation, ce qui explique la récente décision du Groupe des Vingt d'éliminer les restrictions à l'exportation sur les denrées alimentaires achetées pour l'aide humanitaire.

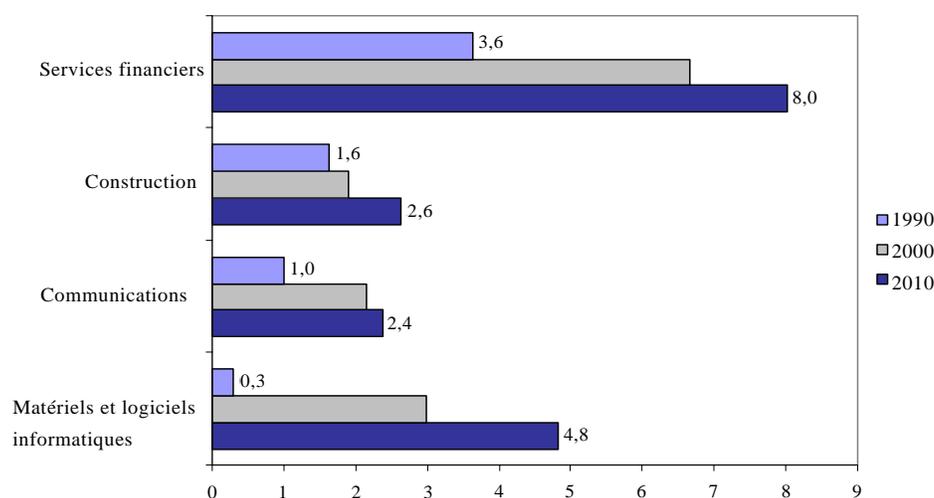
12. Le secteur des services, en particulier des services d'infrastructure, n'est pas seulement important en soi, mais il peut aider aussi à améliorer l'efficacité et la compétitivité de tous les secteurs de l'économie (voir TD/B/C.I/MEM.3/8). Les services représentent 15 % des exportations totales de biens et de services des pays

en développement et 51 % de leur produit national. Ces pourcentages sont moins élevés que la moyenne mondiale (20 % et 67 %), ce qui traduit un niveau généralement plus bas de transformation structurelle de l'économie des pays en développement. Cependant, les pays en développement gagnent des parts de marché. Entre 2000 et 2010, leur part dans les exportations mondiales de services est passée de 23 % à 30 %, les gains se concrétisant très souvent en Asie, en particulier en Chine dans les services aux entreprises et les voyages et en Inde dans les matériels et logiciels informatiques. Les voyages et les transports sont les deux sous-secteurs dominants, représentant un quart et un cinquième des exportations de services en 2010. Mais ils perdent du terrain au profit de services modernes exportables aux entreprises, qui profitent de fortes économies d'échelle et externalités, et peuvent absorber une main-d'œuvre très qualifiée (voir fig. V). Les services offrent une possibilité plausible de transformation structurelle, en particulier aux pays qui, dans la production manufacturière, n'ont pas d'avantage comparatif particulier.

Figure V

**La part de certaines sous-catégories de services dans le commerce mondial des services, 1990-2010**

(En pourcentage)



Source : UNCTADstat.

13. Dans l'optique du commerce et du développement, le problème des migrations est un problème nouveau majeur. La mobilité accrue de la main-d'œuvre et donc des fournisseurs de services engendre d'importants envois de fonds des travailleurs, qui contribuent à la réduction de la pauvreté. Le nombre de travailleurs migrants, dans le monde, a atteint 215 millions en 2010, soit 3 % de la population mondiale. Les envois de fonds des travailleurs ont représenté 442 milliards de dollars en 2010, dont les deux tiers sont allés à des pays en développement et 6 % à des PMA (voir tableau 1). C'est là une importante source de financement extérieur qui représente 1,5 % du PIB des pays en développement dans leur ensemble (1,2 % en 2000) et 5,2 % dans le cas des pays les moins avancés. L'impact à long terme de ces envois de fonds sur le développement reste mal compris, mais il pourrait être renforcé si

ces fonds étaient dirigés vers les secteurs productifs, notamment le développement du secteur financier et l'éducation<sup>3</sup>.

14. Pour accroître ces envois de fonds des travailleurs, des mesures encourageant les migrations temporaires doivent être prises à tous les niveaux, notamment dans les négociations relatives aux services du Cycle de Doha, et notamment au Mode 4 de l'Accord général sur le commerce des services. Il importe que les politiques soient cohérentes et que les démarches soient concertées. Il faut aussi renforcer et améliorer la coopération et la coordination nationales et internationales – notamment entre les pays d'origine, les pays de transit et les pays de destination – et partager l'expérience ainsi acquise.

Tableau 1

**Les envois de fonds des travailleurs en proportion du PIB et répartition de leur montant total, 2010**

(En pourcentage)

|                        | <i>Part dans le PIB</i> | <i>Part dans le total des envois de fonds</i> |
|------------------------|-------------------------|---|
| Pays développés        | 0,3                     | 25,9  |
| Pays en transition     | 1,5                     | 6,8   |
| Pays en développement  | 1,5                     | 67,2  |
| Afrique                | 2,5                     | 9,0   |
| Amérique latine        | 1,2                     | 13,5  |
| Asie                   | 1,5                     | 44,3  |
| Pays les moins avancés | 5,2                     | 5,9   |

Source : UNCTADstat.

15. Si l'on veut que les fruits de la croissance soient équitablement partagés, ce qui est un problème de développement critique, il est impératif que le dynamisme commercial se traduise en possibilités nouvelles d'augmentation des revenus, notamment par la création d'emplois (voir TD/B/C.I/15). La crise a déjà entraîné dans le monde un chômage très important, touchant 205 millions de personnes en 2010. Les faits donnent à penser que si l'ouverture des échanges internationaux n'affecte pas le niveau global de l'emploi à long terme, la libéralisation du commerce peut néanmoins entraîner, à court terme, des pertes nettes d'emplois, la destruction d'emplois dans les secteurs en concurrence avec les importations qui connaissent une contraction pouvant dépasser la création d'emplois dans les secteurs qui exportent. Il faudrait poursuivre les recherches sur la relation empirique existant entre le commerce international et l'emploi, mais il y a lieu de penser que la transformation des gains potentiels résultant de l'efficacité du commerce en création d'emplois n'est pas du tout automatique et qu'il faut pour cela une intervention active et méticuleuse des pouvoirs publics. Un tel lien logique entre emploi et commerce doit être pris en compte dans le système commercial international.

<sup>3</sup> Voir TD/B/C.I/EM.4/2 et Devesh Kapur, « Remittances : the new development mantra? », *G-24 Discussion Paper Series*. À consulter à l'adresse suivante : [www.unctad.org/en/docs/gdsmdpbg2420045\\_en.pdf](http://www.unctad.org/en/docs/gdsmdpbg2420045_en.pdf).

### **III. Les faits nouveaux concernant le système commercial multilatéral**

16. Les changements qui viennent d'être analysés font partie d'une transformation plus vaste du système commercial international. Cette transformation va dans le sens d'une compartimentation de la production, d'une multipolarisation et d'une régionalisation, et l'intégration progresse à des rythmes différents selon les pays. Les manifestations de cette transformation sont notamment l'actuelle impasse des négociations du Cycle de Doha, les difficultés grandissantes que rencontre le multilatéralisme, et l'essor des initiatives régionales, qui font concurrence aux processus multilatéraux ou parfois les complètent (voir TD/B/58/3).

#### **A. Aperçu**

17. Le Cycle de négociations multilatérales de Doha a été lancé en 2001 et devait s'achever à la fin de 2004. La persistance de désaccords au sujet de l'agriculture a tout ralenti. Les efforts se sont intensifiés en 2011 dans l'espoir de parachever le Cycle en décembre. Cependant, l'absence de progrès notable sur plusieurs questions en suspens a abouti à un grave blocage en avril. L'une des principales questions en suspens, dans les négociations sur l'accès aux marchés des produits non agricoles, est la libéralisation plus poussée des échanges dans certains secteurs. Alors que la participation aux négociations sectorielles est considérée comme « volontaire », certains pays développés ont cherché à s'assurer la participation des grands pays en développement dans deux ou trois secteurs essentiels, les produits chimiques, les machines industrielles et l'électronique, dans l'espoir de réaliser une libéralisation plus poussée, notamment par l'élimination complète des droits de douane dans ces pays, qui résulterait de l'application de la formule de réduction générale des droits de douane. Les pays en développement ont estimé que cette demande n'était pas équilibrée car, dans la formule de réduction générale des droits de douane, eux-mêmes réduisent déjà les droits consolidés d'une façon proportionnellement plus grande que ne le font les pays développés. La libéralisation sectorielle semble être particulièrement délicate en raison des conséquences sur les marchés du travail. Les autres secteurs sont notamment les soins de santé, les produits forestiers, les matières premières et les pierres précieuses et la bijouterie. Des difficultés existent également dans d'autres domaines, notamment pour ce qui est de l'obtention d'engagements plus rigoureux de la part des pays en développement au titre du Mode 3 de l'Accord général sur le commerce des services, pour consolider les niveaux existants d'ouverture commerciale (par exemple, par une limitation des prises de participation), et les engagements des pays développés au titre du Mode 4 et le mécanisme de sauvegarde spéciale pour l'agriculture.

18. L'approche à trois vitesses, rapide, moyenne, lente, proposée par le Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en mai 2011, comme moyen de progresser comprendrait un accord partiel, tout en préservant le principe de l'engagement unique. Des progrès sur les questions qui concernent les pays les moins avancés et, notamment, leur accès en franchise de droits et sans contingent aux marchés des pays développés, les règles d'origine associées, les dérogations à la clause de la nation la plus favorisée qui couvrirait éventuellement un accès préférentiel au marché des services, et le coton, permettraient de recueillir une première série de résultats lors de la huitième Conférence ministérielle de l'OMC

prévue en décembre 2011. Les questions « PMA-plus » seront examinées dans la filière moyenne, où l'on négocierait aussi au sujet de la facilitation du commerce, de la compétition pour les exportations agricoles, d'un mécanisme de suivi du traitement spécial et différencié, des subventions aux pêcheries et des biens et services environnementaux, pour parvenir à un équilibre global et répondre aux préoccupations des grands partenaires commerciaux (par exemple, les États-Unis). Les négociations sur l'agriculture, sur l'accès au marché des produits non agricoles et sur les services, ainsi que les questions relatives à l'Accord sur les aspects de droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), seraient renvoyées à 2012.

19. Mais l'obtention effective d'une première série de résultats en décembre 2011 est d'importance critique pour la suite des négociations en 2012. On craint que des négociations trop prolongées n'affectent déjà l'autorité du système commercial multilatéral et ne rendent certaines questions en cours de négociation moins pertinentes en raison de la situation économique actuelle. Les pays en développement soulignent, comme il est indiqué dans le Programme initial du Cycle de Doha pour le développement, la nécessité d'obtenir des résultats sur les questions laissées en suspens par le Cycle d'Uruguay alors que certains pays développés (surtout ceux de l'Union européenne) demandent que l'on examine de nouvelles questions telles que les investissements, la politique de la concurrence, les marchés publics, les taxes à l'exportation et le changement climatique. Il faut avancer rapidement pour résoudre les « nouvelles questions du XXI<sup>e</sup> siècle » afin de préserver la pertinence du système commercial multilatéral face à l'évolution de la situation économique. La libéralisation du commerce et les accords commerciaux doivent contribuer à la solution des grands problèmes de développement, notamment la réduction de la pauvreté, l'emploi, la capacité productive, une croissance soutenue et égalitaire, la sécurité alimentaire et énergétique, la santé publique et l'eau potable. Il faut donc une forte action directive, notamment de la part des pays émergents, pour donner une solidité nouvelle à l'architecture du système commercial multilatéral.

20. La robustesse du régime commercial multilatéral fondé sur des règles face au risque de protectionnisme a été confirmée pendant la récente crise économique. Les mesures restreignant les importations introduites entre octobre 2008 et avril 2011 porteraient au maximum sur 2,70 % des importations mondiales et n'auraient qu'un effet limité à 0,25 % pour les mesures générales et à 0,75 % pour les mesures de relance. Les formes les plus agressives de protectionnisme ont été maîtrisées, grâce essentiellement à l'adhésion de différents pays aux règles et engagements de l'OMC et grâce à une solide volonté de faire preuve de retenue de beaucoup de pays en développement. L'OMC a mobilisé les énergies pour aider à résoudre le problème de l'insuffisance du financement du commerce (s'appliquant à 80 à 90 % des échanges commerciaux) et pour une « Aide pour le commerce » visant la capacité productive, l'infrastructure commerciale, la compétitivité et l'ajustement. Malgré une certaine augmentation des ressources financières (de 60 % entre 2005 et 2010), les principaux problèmes demeurent concernant le caractère additionnel des ressources et l'amélioration de l'efficacité et des résultats au regard du développement, comme le note le troisième examen mondial de l'Aide pour le commerce réalisé en juillet. En 2011, l'OMC a fait état de signes de recrudescence du protectionnisme après la crise, car on fait plus largement recours à une augmentation des droits de douane, à l'obligation d'obtenir des licences

d'importation, dont la délivrance n'est pas automatique, et à des restrictions à l'exportation, dans un contexte de décélération de la croissance et de forte augmentation du chômage<sup>4</sup>.

## B. Gains socioéconomiques résultant du Cycle de Doha

21. On peut considérer que le non-achèvement du Cycle de Doha est une occasion manquée. L'analyse la plus récente faite par la CNUCED de l'impact possible sur le commerce et sur la prospérité générale d'un succès du Cycle de Doha pour les marchandises montrerait des gains socioéconomiques à l'échelle mondiale d'une nouvelle libéralisation du commerce qui seraient positifs mais modestes, de l'ordre de 70 milliards de dollars par an selon les estimations (voir tableau 2). D'autres études récentes ont confirmé cet ordre de grandeur. Ces gains, selon l'analyse modélisée, dépendent, bien entendu, des spécifications du modèle, des données utilisées et des scénarios de simulation. Des études antérieures telles que celles faites par la Banque mondiale en 2003 ont constaté des gains socioéconomiques allant jusqu'à 358 milliards de dollars mais ceux-ci ont par la suite été révisés à la baisse de façon appréciable, car il faut interpréter le modèle avec prudence. Des gains de cet ordre ne représentent d'ailleurs qu'une petite fraction du PIB. Cela montre bien qu'il importe de mettre en œuvre des politiques nationales complémentaires pour améliorer les capacités productives endogènes et les possibilités d'emploi local pour accroître encore les avantages résultant de la libéralisation des échanges.

Tableau 2

### Impacts potentiels annuels sur les échanges et sur les gains socioéconomiques d'un succès du Cycle de Doha

|                                  | <i>Doha</i>                               |                                 | <i>Doha et négociations sectorielles</i>  |                                 |
|----------------------------------|---|---------------------------------|---|---------------------------------|
|                                  | <i>Gains socioéconomiques<sup>a</sup></i> | <i>Exportations<sup>b</sup></i> | <i>Gains socioéconomiques<sup>a</sup></i> | <i>Exportations<sup>b</sup></i> |
| Union européenne                 | 5 643                                     | 0,16                            | 1 360                                     | 0,21                            |
| États-Unis                       | -351                                      | 1,48                            | -2 127                                    | 2,21                            |
| Japon                            | 6 432                                     | 1,94                            | 9 543                                     | 3,08                            |
| Autres pays développés           | 11 142                                    | 2,25                            | 16 023                                    | 3,86                            |
| Exportateurs du groupe de Cairns | 1 858                                     | 0,59                            | 1 831                                     | 0,84                            |
| Chine                            | 17 715                                    | 3,58                            | 25 600                                    | 7,34                            |
| Inde                             | 4 089                                     | 3,55                            | 5 341                                     | 8,88                            |
| Indonésie                        | 1 216                                     | 1,55                            | 1 107                                     | 1,74                            |
| Brésil                           | 1 320                                     | 1,01                            | 1 808                                     | 1,84                            |
| Mexique                          | -1 322                                    | -0,53                           | -2 543                                    | -0,95                           |
| Asie du Sud-Est                  | 6 413                                     | 1,90                            | 6 569                                     | 1,83                            |
| Asie du Sud                      | 2 040                                     | 3,94                            | 1 821                                     | 3,66                            |

<sup>4</sup> WTO, « Report to the Trade Policy Review Body from the Director-General on trade-related developments ». À consulter à l'adresse suivante : [www.docsonline.wto.org](http://www.docsonline.wto.org).

|                                     | <i>Doha</i>                               |                                 | <i>Doha et négociations sectorielles</i>  |                                 |
|-------------------------------------|---|---------------------------------|---|---------------------------------|
|                                     | <i>Gains socioéconomiques<sup>a</sup></i> | <i>Exportations<sup>b</sup></i> | <i>Gains socioéconomiques<sup>a</sup></i> | <i>Exportations<sup>b</sup></i> |
| Europe de l'Est et Asie occidentale | 8 614                                     | 0,86                            | 6 455                                     | 0,60                            |
| Amérique centrale                   | 1 634                                     | 1,83                            | 1 244                                     | 1,57                            |
| Amérique latine, Brésil exclu       | 345                                       | 0,29                            | 41  | 0,15                            |
| Afrique du Nord et Moyen-Orient     | 1 296                                     | 1,57                            | 1 222                                     | 1,41                            |
| Afrique du Sud                      | 178                                       | 0,60                            | 35  | 0,48                            |
| Afrique subsaharienne               | 2 195                                     | 1,64                            | 2 036                                     | 1,40                            |
| <b>Total</b>                        | <b>70 457</b>                             | <b>1,09</b>                     | <b>77 367</b>                             | <b>1,73</b>                     |

Source : CNUCED (base de données GTAP).

<sup>a</sup> Millions de dollars des États-Unis.

<sup>b</sup> Pourcentage.

22. Les gains socioéconomiques ne sont pas également partagés entre les participants. L'Union européenne et le Japon protègent fortement leur agriculture (pour des produits comme le sucre, la viande et le riz), et réduire cette protection accroîtrait l'efficacité et profiterait aux consommateurs, aux contribuables et aux fournisseurs étrangers. Des gains semblables résultent de réductions des droits de douane sur les vêtements et les véhicules à moteur dans le secteur industriel. Pour la plupart des pays en développement, les gains socioéconomiques seraient plus faibles. Des effets négatifs sur les termes de l'échange l'emporteraient sur d'autres gains socioéconomiques, d'où un résultat global négatif. C'est le cas pour le Mexique et les États-Unis d'Amérique. Le risque de pertes socioéconomiques existe aussi pour les pays subsahariens, bien que dans la présente simulation ils enregistrent, en tant que groupe, des effets socioéconomiques positifs. Ces pertes résulteraient de l'érosion des préférences tarifaires et du renchérissement des denrées alimentaires importées. Pour ces pays, plusieurs études constatent en effet des effets socioéconomiques négatifs<sup>5</sup>.

23. L'élimination sectorielle des droits de douane sur les produits chimiques, les machines industrielles et les produits électroniques dans les pays développés et au Brésil, en Chine et en Inde augmenterait les gains socioéconomiques mondiaux, qui atteindraient 77 milliards de dollars. Les exportations et les importations dans ces régions augmenteraient plus que dans le scénario de référence. Certaines régions (par exemple, l'Afrique du Sud et l'Amérique latine) se trouveraient dans une situation moins favorable que celle résultant du scénario de référence. Si les pays en développement participants enregistrent bien des gains socioéconomiques, la production et l'emploi dans les secteurs concernés sont affectés par rapport au scénario de référence et cela a des conséquences pour les objectifs de développement industriel et de création d'emplois de ces pays. Les estimations soulignent l'importance de la participation volontaire aux négociations sectorielles,

<sup>5</sup> Sandra Polaski, « Winners and losers: impact of the Doha Round on developing countries ». À consulter à l'adresse suivante : [www.carnegieendowment.org/files/winners.losers.final2.pdf](http://www.carnegieendowment.org/files/winners.losers.final2.pdf).

comme le prévoit la déclaration faite en 2005 à la sixième Conférence ministérielle de l'OMC tenue à Hong Kong (Chine).

24. La libéralisation du commerce et des services pourrait également dégager des gains socioéconomiques pour les pays développés et les pays en développement. Une réduction potentielle de 10 % des barrières au commerce pourrait aboutir à une augmentation de 2,7 % des exportations de services<sup>6</sup>. L'impact estimatif sur le PIB mondial est de l'ordre de 46 milliards de dollars. Les exportations de l'Union européenne et des États-Unis augmenteraient de 10 milliards de dollars. Le dispositif multilatéral d'octroi de visas de travail temporaires (avec un contingent pour les travailleurs qualifiés et non qualifiés des pays en développement situé à 3 % de la population active des pays développés) dégagerait 200 milliards de dollars par an en moyenne<sup>7</sup>. Une réduction de 1 % des coûts de transaction des échanges commerciaux dégagerait, dans le monde, 43 milliards de dollars de gains socioéconomiques dont 65 % iraient aux pays qui ne sont pas membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

### C. Les problèmes du Cycle de Doha

25. L'actuelle impasse a relancé le débat sur les causes des reculs enregistrés et sur l'avenir du Cycle de Doha. Les changements que l'on constate dans la structure des échanges internationaux ont affecté de façon appréciable la dynamique des négociations, pendant que les diverses crises mondiales occupaient l'attention des dirigeants et posaient le problème politique d'une justification des concessions éventuellement accordées. Les crises ont également modifié la réflexion économique, dans le sens d'une réglementation plus rigoureuse des marchés et d'une intervention étatique plus active et plus pragmatique. Les questions systémiques du système commercial multilatéral ont également influencé le cours des négociations.

26. La question de la libéralisation sectorielle de l'accès aux marchés des produits non agricoles est l'une des causes immédiates de l'impasse. L'objectif des négociations sectorielles serait de rééquilibrer la contribution des pays développés et des pays émergents et d'harmoniser leurs tarifs douaniers. Les négociations sur les droits de douane sur les produits industriels ont de plus en plus attiré l'attention des pays développés car les prix élevés des produits agricoles ont réduit l'importance relative des droits de douane et des subventions dans l'agriculture, alors que la libéralisation des services s'est révélée complexe, sans perspective immédiate de résultats commercialement significatifs. L'attention accrue donnée à l'intérêt des exportateurs des pays développés peut être interprétée comme une tentative d'obtenir un soutien politique intérieur général en faveur d'un ensemble de mesures du Cycle de Doha, afin de surmonter la « résistance » des intérêts nationaux en concurrence avec les importations. Mais pour faire dès maintenant droit aux intérêts des exportateurs, il faut une libéralisation profonde des échanges, essentielle pour une production moderne qui multiplie les échanges internationaux dans la chaîne d'approvisionnement mondiale où un droit de douane même faible peut augmenter

<sup>6</sup> Peterson Institute, « Figuring out the Doha Round ». Accessible à l'adresse suivante : [www.wto.org/english/ns-e/rosen-e/dialogue-paper-schott-e-pdf](http://www.wto.org/english/ns-e/rosen-e/dialogue-paper-schott-e-pdf).

<sup>7</sup> Rodrik « Feasible globalizations ». À consulter à l'adresse suivante : [www.hks.harvard.edu/fs/drodrik/Research%20papers/Fragglob.pdf](http://www.hks.harvard.edu/fs/drodrik/Research%20papers/Fragglob.pdf).

de façon disproportionnelle les coûts de production – d'où l'appel à une libéralisation sectorielle. De plus en plus importants en raison de la réduction substantielle des droits de douane, les obstacles non tarifaires n'ont pourtant pas été suffisamment examinés.

27. Cela est contesté par les pays en développement, comme contraire aux principes convenus d'une participation volontaire à de telles initiatives et de la réciprocité non intégrale de la part des pays en développement. Alors qu'une importante dilution tarifaire dans les pays en développement – c'est-à-dire la différence entre les taux consolidés et les taux effectivement appliqués – a appelé l'attention sur les réductions effectives des droits appliqués, les pays en développement font valoir leurs propres efforts passés de libéralisation, qui sont à l'origine de cette situation. Entre 1990 et 2010, les droits NPF moyens ont été ramenés de 32 % à 8,2 % pour les pays en développement. Cela montre assez l'importance d'une flexibilité tarifaire comme instrument de la politique industrielle. La libéralisation sectorielle des droits de douane a également été considérée comme une question sensible du point de vue des objectifs de développement des pays en développement après la crise, qui consistent à renforcer la capacité productive endogène et à créer des emplois. Le poids économique grandissant des pays en développement – qui sont à l'origine de la moitié de la croissance mondiale au cours des prochaines années – leur permet d'être plus exigeants dans la négociation.

28. La multiplication et la diversité des membres de l'Organisation mondiale du commerce ont augmenté la complexité des négociations et des arbitrages. L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, devenu l'Organisation mondiale du commerce, avait au départ 23 membres en 1947 et on en compte maintenant 154. Un agenda de négociation large visant un engagement unique est considéré comme nécessaire pour concilier les différents intérêts des nombreux participants en permettant des arbitrages intersectoriels. Mais l'ampleur de l'ordre du jour semble avoir dépassé les négociateurs et se traduit par une dilution de l'attention portée aux grands points de l'ordre du jour (par exemple, le programme incorporé du Cycle d'Uruguay, qui porte sur l'agriculture et les services et les questions de développement). Assurer la transparence et la large participation des nombreux participants devient de plus en plus difficile (voir encadré 2). Les arbitrages entre les différents problèmes se révèlent également difficiles, car ils supposent une convergence minimale des positions. L'idée d'un engagement unique et la règle du consensus paraissent de plus en plus devoir donner lieu à des exceptions, car elles donnent à chaque pays des moyens de pression pour obtenir un traitement spécial.

#### Encadré 2

##### **Les différends commerciaux**

De plus en plus, les questions difficiles ou les questions nouvelles sont traitées dans le cadre du règlement des différends commerciaux plutôt que dans celui des négociations commerciales. Le nombre de différends devrait augmenter. Les restrictions mises par la Chine à l'exportation de certains minéraux (comme la bauxite ou le magnésium) ont été contestées avec succès par l'Union européenne, les États-Unis et le Mexique au motif que ces mesures constituent une discrimination contre les fabricants étrangers et donnent un avantage inéquitable aux

producteurs nationaux se trouvant en aval. Certains différends sont pertinents au regard des politiques d'encouragement des technologies vertes. L'Union européenne a ainsi contesté le programme de rachat de l'électricité produite à l'aide des énergies renouvelables de l'Ontario, qui, selon elle, va à l'encontre de la règle de l'OMC interdisant de subventionner le contenu local. L'affaire aura des conséquences quant à la capacité des pays de soutenir l'industrie locale sur les marchés des biens et services environnementaux prometteurs.

29. Comme ce sont des facteurs systémiques qui expliquent en grande partie l'impasse, il est admis que la réforme institutionnelle de l'Organisation mondiale du commerce doit constituer un objectif à long terme, notamment s'agissant d'appliquer et de suivre les accords et politiques commerciaux, de résoudre les problèmes commerciaux par la coopération et de fournir une aide pour le commerce et un soutien à la création de capacités. L'éventuelle réforme institutionnelle de l'OMC doit chercher à garantir que les normes et les instruments du système commercial multilatéral constituent bien un facteur critique étant donné l'évolution de la situation économique et des besoins de développement. Il pourrait donc se révéler nécessaire d'aligner les règles et les pratiques existantes sur les objectifs de développement à moyen terme tels que le renforcement des capacités industrielles, la création d'emplois, la gestion de la sécurité alimentaire et l'accès aux médicaments et aux services essentiels, de façon à contribuer aux objectifs du Millénaire pour le développement. Il faut pour cela reconnaître plus largement le principe du traitement spécial et différencié et élargir la marge de décision.

#### **IV. Orientations futures**

30. L'obtention effective d'une première série de résultats de l'ensemble de mesures en faveur des pays les moins avancés et éventuellement de l'ensemble de mesures « PMA-plus » en décembre 2011 est perçue comme indispensable pour le succès des négociations qui auront lieu en 2012. L'ensemble de mesures en faveur des pays les moins avancés sera également important pour aider les PMA à appliquer le Programme d'action d'Istanbul, adopté à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés en mai dernier. Cependant, un soutien supplémentaire de la communauté internationale demeure essentiel, car un tel ensemble de mesures ne suffira pas à aider les PMA à atteindre les objectifs fixés. Dans l'état actuel des choses, il est peu probable qu'un accord sur un premier ensemble de mesures soit conclu, car il est difficile de trouver un équilibre entre les intérêts de toutes les parties.

##### **A. Accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent**

31. Depuis 2000, la question de l'accès des PMA aux marchés en franchise de droits et sans contingent a progressé de façon appréciable. L'objectif consigné dans la décision de la Conférence ministérielle tenue à Hong Kong, qui consiste à couvrir au moins 97 % des lignes tarifaires, a été atteint dans tous les pays développés à l'exception des États-Unis, où ce chiffre est actuellement de 83 %. Le renouvellement et la réforme profonde par les États-Unis, de leur système généralisé

de préférences (devenu caduc en 2010) pour élargir la liste des produits visés, sont nécessaires si l'on veut que les objectifs soient atteints. L'élargissement de la liste de produits visés suppose que l'on trouve un équilibre entre les intérêts concurrents des PMA africains et asiatiques car les pays subsahariens (comme le Lesotho ou Madagascar) risquent de subir une érosion des préférences accordées au titre de l'*African Growth and Opportunity Act* (AGOA), en particulier pour ce qui est des vêtements, et être ainsi gravement lésés. La liste des produits visés pourrait être élargie aux produits agricoles actuellement exclus de l'initiative d'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent (par exemple au tabac et à la viande). La sélection des produits concernés compte beaucoup, car les exportations des PMA sont très concentrées sur quelques produits; 3 % des lignes tarifaires représentent 95 % de la valeur des importations des pays à revenu élevé en provenance des PMA. Il est important de résoudre sur le fond les problèmes de l'ajustement et de la compétitivité qui se posent à certains pays transsahariens par des mesures de soutien innovantes, de façon que les producteurs restent bien dans le secteur, accroissent la valeur ajoutée et participent bien à la chaîne d'approvisionnement mondiale.

32. Les avantages que comporterait un traitement en franchise de droits et sans contingent de toutes les exportations des pays les moins avancés pourraient se situer entre 4 et 8 milliards de dollars. Dans un scénario où tous les pays développés offrent un tel traitement aux PMA, le gain socioéconomique annuel potentiel pour ces pays est estimé à 4,8 milliards de dollars, avec une augmentation de 2,4 % de leurs exportations. Cependant, ces gains seraient très inégalement répartis entre les pays (voir tableau 3). Les résultats favorables sont en effet concentrés surtout dans le secteur du vêtement et des textiles et, dans une moindre mesure, celui du tabac. Les PMA asiatiques en sont les principaux bénéficiaires, car ils exportent de plus en plus de vêtements. Les exportations totales du Cambodge et du Bangladesh augmentent respectivement de 18 et 8 % dans ce scénario, ce qui dégage des gains en matière d'emploi au profit de la main-d'œuvre non qualifiée de 10 % et de 3 % respectivement. Si le Brésil, la Chine, l'Inde et l'Afrique du Sud ouvrent également leurs marchés aux PMA (comme certains le font déjà, voir encadré 3), les gains socioéconomiques pour les PMA atteignent 7,7 milliards de dollars.

Tableau 3  
**Effet socioéconomique d'un accès des PMA aux marchés en franchise de droits et sans contingent**

|                                       | <i>Gains socioéconomiques<br/>(millions de dollars É.-U.)</i> | <i>Exportations<br/>(pourcentage)</i> | <i>Emploi non qualifié<br/>(pourcentage)</i> |
|---------------------------------------|---|---------------------------------------|--|
| Cambodge                              | 916   | 18,0                                  | 10,1   |
| Bangladesh                            | 2 100   | 8,2                                   | 3,2  |
| Éthiopie                              | 144   | 1,1                                   | 0,5  |
| République démocratique populaire lao | 5   | 0,2                                   | 0,1  |
| Malawi                                | 161   | 7,4                                   | 4,7  |
| Madagascar                            | 7   | 0,1                                   | 0,1  |
| Mozambique                            | 106   | 1,7                                   | 1,5  |
| République-Unie de Tanzanie           | 130   | 1,6                                   | 0,7  |

|   | <i>Gains socioéconomiques<br/>(millions de dollars É.-U.)</i> | <i>Exportations<br/>(pourcentage)</i> | <i>Emploi non qualifié<br/>(pourcentage)</i> |
|---|---|---------------------------------------|--|
| Sénégal   | 221   | 2,1                                   | 1,9  |
| Ouganda   | 3   | 0,1                                   | –  |
| Zambie  | 42  | 0,6                                   | 0,5  |
| Reste de l’Afrique de l’Ouest   | 355   | 0,5                                   | 0,6  |
| Afrique centrale  | 108   | 0,6                                   | 0,3  |
| Afrique australe et centrale  | -2  | –                                     | –  |
| Reste de l’Afrique orientale  | 498   | 0,9                                   | 0,5  |
| Union européenne, États-Unis, autres<br>pays développés et en développement | -3 897  | –                                     | –  |

Source : CNUCED.

### Encadré 3

#### **Les initiatives de quelques pays en développement concernant l'accès en franchise de droits et sans contingent**

Plusieurs pays en développement accordent aux exportations des PMA le traitement en franchise de droits et sans contingent. L'initiative de franchise de droits et sans contingent de l'Inde, annoncée pour la première fois lors du Sommet du Forum Inde-Afrique en avril 2008, accorde cet accès à 85 % des lignes tarifaires et une réduction de droits sur 9 % supplémentaires de ces lignes, dont le régime sera libéralisé au cours des cinq prochaines années, de façon que le programme de traitement en franchise de droits et sans contingent couvre 94 % des lignes tarifaires, parmi lesquelles le coton, le cacao, le sucre de canne et les vêtements. Le régime élaboré par le Brésil accordera initialement un traitement préférentiel à 80 % des exportations des PMA, chiffre qui atteindrait 100 % en 2014. La Chine offre à 31 PMA subsahariens une marge de préférence moyenne de 10,4 % sur 95 % des lignes tarifaires (par exemple, sur les fèves de cacao, le cuir et le cuivre), tandis que 90 % des exportations des PMA (par exemple le pétrole) entrent déjà en Chine en franchise de droits NPF. Le dispositif mis en place par la République de Corée offre l'accès en franchise de droits et sans contingent à 85 % des lignes tarifaires et en couvrira 95 % en 2012, dont le cuivre, le tabac brut et le contreplaqué.

33. L'un des principaux objectifs des PMA est d'obtenir une simplification des règles d'origine et une plus grande transparence de celles-ci, car des règles trop complexes les empêchent d'exploiter au mieux les préférences tarifaires. Les faits donnent à penser que des règles d'origine relativement contraignantes sur les articles d'habillement, appliquées dans l'Union européenne, et qui exigent l'assemblage de ces articles à partir des filés et non pas du tissu, ont pour effet de réduire l'utilisation des préférences. D'importants progrès ont été faits à cet égard dans l'application des nouvelles règles d'origine du système généralisé de préférences de l'Union européenne en janvier 2011. Ces nouvelles règles

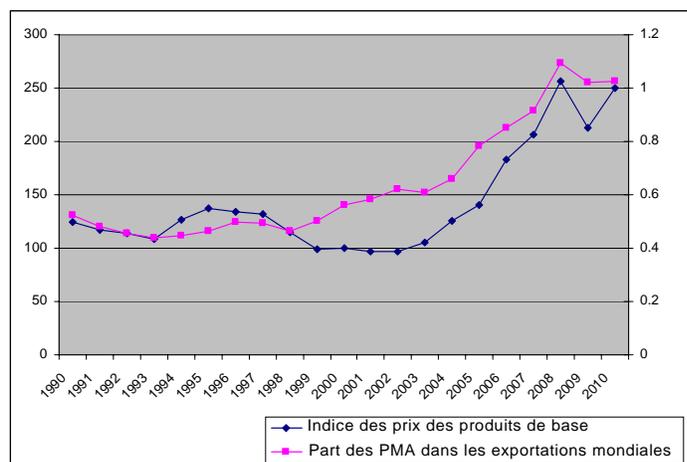
assouplissent le régime existant applicable aux PMA pour les produits industriels, y compris les articles d'habillement, et elles permettent désormais « la transformation unique » (c'est-à-dire qu'elles permettent l'utilisation de tissus fabriqués dans un pays tiers) (voir également encadré 4). La possibilité régionale de cumul a été accordée à quatre groupements régionaux mais non pas à l'ensemble de l'Afrique. Par comparaison, le système généralisé de préférences du Canada prévoit pour les PMA un cumul mondial de tous les bénéficiaires du SGP. Les PMA ont demandé une harmonisation des règles d'origine communes à différents pays développés sur la base de critères de valeur ajoutée globale assortis de règles de facilitation du cumul régional.

#### Encadré 4

##### **Le soutien au Programme d'action d'Istanbul au-delà de l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent**

L'ensemble de mesures destinées aux pays les moins avancés les aidera beaucoup à atteindre l'objectif d'un doublement de leur part des exportations mondiales en 2020, comme le préconise le Programme d'action d'Istanbul. De 2000 à 2010, les exportations des PMA ont progressé plus rapidement que les exportations mondiales, ce qui a abouti à un doublement de leur part, qui pourtant ne dépasse pas 1 %. Réitérer un tel succès au cours de la prochaine décennie paraît cependant redoutablement difficile<sup>a</sup>. En supposant en effet que les exportations mondiales progressent de 4,7 % par an entre 2011 et 2020, un doublement de la part des PMA dans les exportations suppose que celles-ci augmentent de 12,2 % par an. C'est là un objectif très ambitieux car d'une part l'augmentation de la valeur nominale des exportations au cours de la décennie écoulée s'explique en grande partie par la hausse des cours des produits de base (voir fig. ci-dessous) et d'autre part parce que près de la moitié des produits exportés par les PMA sont destinés aux pays développés (46 %) où la croissance des importations est moins dynamique (6,7 %, contre 12,0 % dans les pays en développement). La majorité des PMA ne peuvent pas doubler leur part dans les exportations mondiales.

### La part des PMA dans les exportations mondiales et l'évolution des cours des produits de base, 1990-2011



Source : UNCTADstat.

Cela implique que la réalisation de l'objectif du Programme dépendra pour une large part de l'évolution des prix des produits de base et de la performance de certains produits bien précis sur des marchés précis. Par exemple, les exportations du Bangladesh sont constituées surtout d'articles d'habillement, à destination de l'Union européenne et des États-Unis. L'initiative d'accès en franchise de droits et sans contingent, qui engendrerait une augmentation en une fois des exportations de 1 % environ pour la plupart des PMA – est utile mais ne sera sans doute pas suffisante. Il faut donc d'urgence que la communauté internationale apporte un appui sous forme d'une importante aide pour le commerce afin de remédier aux lacunes de l'appareil productif et de l'équipement des PMA<sup>b</sup>. Des mesures innovantes doivent donc être envisagées. Le commerce de la Chine avec l'Afrique a connu une croissance très rapide. La Chine contribue à l'établissement de zones de coopération économique et commerciale dans plusieurs PMA africains et cela pourrait augmenter encore et diversifier les exportations africaines, en particulier d'articles manufacturés.

<sup>a</sup> Voir *Rapport sur les pays les moins avancés, 2010 : vers une nouvelle architecture du développement international pour les PMA* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.10.II.2.5).

<sup>b</sup> CNUCED, « Making trade more development-transmitting, multiplying and inclusive for LDCs ». À consulter à l'adresse suivante : [unctad.org/en/docs/ditctned2011d1-en.pdf](http://unctad.org/en/docs/ditctned2011d1-en.pdf).

34. Les initiatives relatives à l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent et les efforts internationaux qui continuent à aider les PMA vont sans doute susciter de nouveaux changements dans les dispositifs préférentiels unilatéraux. Dans sa proposition, qui n'est pas encore adoptée, l'Union européenne cherche à restructurer son système généralisé de préférences à partir de 2014 pour

en réorienter les avantages essentiellement vers les PMA et vers d'autres pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire de la tranche inférieure en réduisant pour la première fois le nombre de bénéficiaires du chiffre actuel de 176 à celui de 80 pays environ seulement. Mais on peut se demander si ces avantages seront bien recueillis par les PMA comme on le souhaite, car les pays radiés de la liste sont essentiellement des pays à revenu élevé ou à revenu intermédiaire de la tranche supérieure qui ne font pas nécessairement concurrence aux PMA. La limitation de la liste des bénéficiaires pourrait encore accentuer la différenciation des pays en développement, et cela aurait des conséquences pour l'application des principes chers à l'OMC de non-discrimination et de traitement spécial et différencié. Selon la jurisprudence de l'OMC<sup>8</sup>, une telle différenciation ne serait permise que si elle repose sur une norme objective appliquée de façon non discriminatoire.

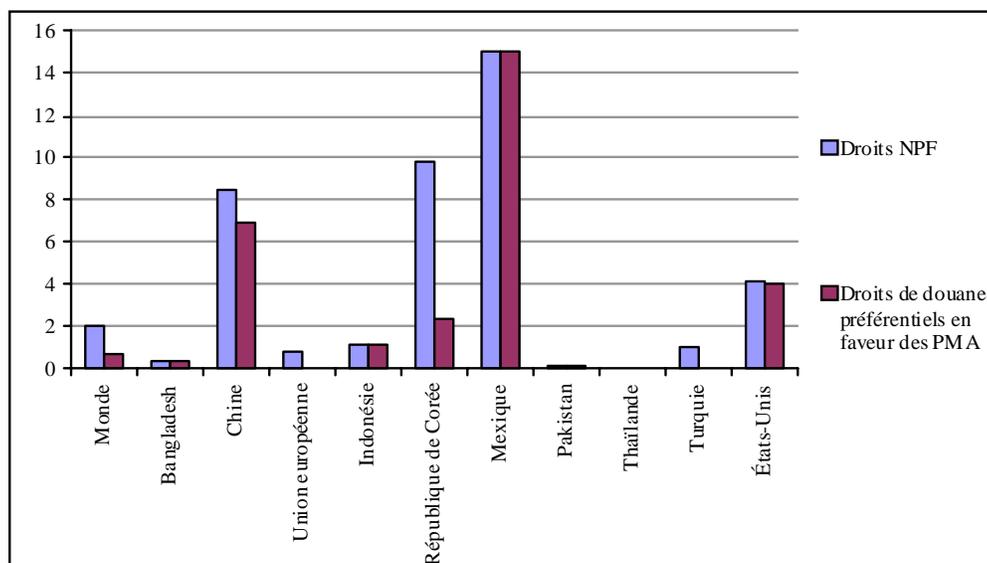
## **B. Le coton**

35. Une réduction ou une élimination ambitieuses, spécifiques et rapides des subventions à la production de coton et des droits de douane sur le coton n'ont pas encore été pleinement réalisées. La production dans ce secteur est très concentrée, puisque les cinq premiers producteurs (Chine, Inde, États-Unis, Brésil et Pakistan) assurent quatre cinquièmes de la production mondiale. En 2009, les États-Unis étaient le premier exportateur de coton, représentant un tiers des exportations mondiales, et ce pays était suivi par l'Inde, l'Ouzbékistan et le Brésil. Les principaux importateurs de coton sont la Chine (23 %), la Turquie et le Bangladesh. La réduction des droits de douane appliqués au coton dans les principaux pays importateurs contribuerait à une augmentation des exportations des PMA (voir fig. VI).

---

<sup>8</sup> OMC, « Communautés européennes – conditions d'octroi des préférences tarifaires aux pays en développement ». À consulter à l'adresse suivante : <https://docsonline.wto.org>.

Figure VI  
**Droits NPF et tarifs préférentiels s'appliquant au coton  
 dans les principaux pays importateurs**



Source : CNUCED (TRAINS).

36. Au cœur du problème il y a l'ambitieuse réduction du soutien interne aux producteurs de coton. Le soutien public total à l'industrie cotonnière représenterait 1,3 milliard de dollars en 2010/11, en baisse par rapport aux 5,5 milliards de dollars accordés en 2008/09. Les cours élevés du coton expliquent une forte diminution des subventions en 2010/11, car les critères de déclenchement de nombreux programmes de soutien n'ont pas joué. Les principaux pays qui subventionnent la production de coton sont les États-Unis, la Chine, la Grèce et la Turquie. Les États-Unis y ont consacré 4,2 milliards de dollars en 2005, mais c'est la Chine qui est récemment devenue le pays qui subventionne le plus cette production, selon le Comité consultatif international sur le coton, principalement pour soutenir la production des semences. À moyen terme, la part de la production mondiale de coton profitant d'une aide publique directe a augmenté, passant de 55 % entre 1997 et 2008 à une estimation de 84 % en 2008/09. L'élimination des subventions sur la production de coton augmenterait les cours du coton de 10 % à 20 %, ce qui est important, en particulier si ces cours, actuellement élevés, venaient à baisser.

37. Beaucoup de pays en développement, en particulier 20 PMA africains, exportent surtout du coton (jusqu'à 85 % de leurs exportations)<sup>9</sup>. La production de coton dans les « quatre pays cotonniers » (le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Tchad) a diminué de 50 % en partie en raison d'une conjoncture défavorable sur le marché, qui les a amenés à passer à d'autres cultures. En outre, les producteurs africains en général n'ont pas pu obtenir les mêmes gains de productivité que des pays comme la Chine et l'Inde qui utilisent de plus en plus des variétés génétiquement modifiées. De ce fait, la part de marché des pays africains dans la

<sup>9</sup> CNUCED, « Pan-African Cotton Meeting 2011, Concept Note ». À consulter à l'adresse suivante : [www.unctad.info/upload/SUC/PACM-Benin/Concept-Note-English.pdf](http://www.unctad.info/upload/SUC/PACM-Benin/Concept-Note-English.pdf).

production de coton a baissé de 8,8 % en 2002/03 à 5,6 % en 2007/08. Une réduction effective des subventions sur la production de coton devrait augmenter les recettes d'exportation de 20 %. Les mesures visant à renforcer les capacités productives, et notamment la valeur ajoutée, l'équipement et la technologie, aideraient les PMA concernés à mieux répondre à la hausse des cours en augmentant leur offre.

### **C. Dérogation s'appliquant aux exportateurs de services**

38. Une dérogation autorisant les pays à accorder un accès préférentiel à leur marché des services expressément en faveur des PMA sans avoir à accorder le même traitement à d'autres pays aiderait les PMA à exploiter le commerce des services, qui est en plein essor. Un tel accès préférentiel aux marchés, en particulier selon le mode 4 de l'Accord général sur le commerce des services, aiderait à accroître les exportations des PMA. Les règles d'origine devraient garantir que les avantages de l'accès préférentiel soient réservés aux fournisseurs des services des PMA (c'est-à-dire ceux qui ont des activités substantielles dans les PMA). La dérogation permettrait également l'application de préférences concernant certains aspects de procédure de la réglementation intérieure tels qu'un abaissement des droits de licence. Il est important de s'assurer que les préférences accordées aux PMA s'ajoutent bien à la préférence NPF (effet de la clause de la nation la plus favorisée), de façon à ne pas élever de nouveaux obstacles tarifaires au détriment d'autres pays en développement. Mais pour que la dérogation ait véritablement de l'effet, il faut s'assurer qu'un accès préférentiel aux marchés est effectivement accordé.

### **D. Accession à l'Organisation mondiale du commerce**

39. La question n'est pas inscrite au programme de Doha, mais les pays les moins avancés ont à plusieurs reprises souligné qu'il fallait améliorer la procédure d'accession à l'OMC. Actuellement, 12 des 30 pays qui préparent leur accession à l'OMC sont des PMA. Vanuatu devrait entrer à l'Organisation cette année, après le Cap-Vert en 2008 et le Cambodge et le Népal en 2004. L'absence de critères objectifs, définis à l'avance, pour la participation à l'OMC et la structure asymétrique des négociations expliquent que les pays accédants soient amenés à souscrire des engagements trop ambitieux et rigoureux. On peut citer en exemple la faiblesse des droits de douane consolidés, la participation à une harmonisation sectorielle des droits, des engagements de libéralisation efficaces et vastes du commerce des services, l'interdiction de subventionner les exportations agricoles et de percevoir des droits à l'exportation de produits agricoles, la privatisation, l'accession à l'Accord sur les marchés publics, qui est pourtant facultative pour d'autres pays, et la renonciation à exiger des investisseurs étrangers une performance bien définie à l'exportation et en matière de transfert de technologie. Cette démarche exigeante a limité la flexibilité laissée aux pays accédants dans le choix de leur politique commerciale.

40. La procédure d'accession peut être améliorée par l'application effective des directives définies en 2002 pour l'accession des PMA à l'OMC. Les engagements attendus des PMA peuvent être précisés en fixant les critères d'accès aux marchés et autres engagements, sur la base d'un tarif moyen et d'engagements pris concernant les services par les PMA déjà membres de l'OMC. Les taux moyens des droits

consolidés des PMA déjà membres de l'OMC sont de 77 % dans l'agriculture et de 45 % s'agissant des produits non agricoles. Ces chiffres sont à comparer aux engagements pris par le Cambodge et le Népal lors de l'accession à l'OMC, qui sont de 28 % à 41 % pour les produits agricoles et de 18 % à 24 % pour les produits non agricoles. S'agissant des règles, tous les PMA peuvent être automatiquement autorisés à appliquer toutes les dispositions du traitement spécial et différencié, complétées par des plans d'action réglementaire et générale. Cette clarification peut utilement donner de premiers résultats favorables à l'application de l'ensemble de mesures destinées aux PMA.

## **E. Ensemble de mesures PMA-plus**

41. Un ensemble de mesures « PMA-plus » a été jugé nécessaire pour établir un équilibre entre les intérêts des divers membres de l'OMC et partager les charges. La facilitation du commerce visant l'amélioration des procédures douanières peut réduire les coûts des transactions commerciales et avoir un effet semblable à une réduction des droits de douane pour les exportateurs. Certains pays en développement se préoccupent du coût d'application, car certaines mesures de facilitation des échanges (par exemple le guichet unique) comportent des coûts appréciables, et le soutien à la création de capacités et à l'application effective du principe du traitement spécial et différencié est une question qui retient l'attention des négociateurs. Les biens et services environnementaux sont retenus en priorité en raison des avantages environnementaux potentiels, tandis qu'on continue à se préoccuper de l'approfondissement de la libéralisation sur un ensemble de « biens environnementaux » proposés, essentiellement des articles manufacturés liés à l'efficacité énergétique, dont la libéralisation pourrait avoir un effet sur les droits de douane similaire à la libéralisation sectorielle et couvrir 20 % de toutes les importations des PMA.

42. On s'est déjà engagé à éliminer les subventions sur les exportations agricoles en 2013 au plus tard. Ces subventions étaient courantes entre 1995 et 2000 et atteignaient une valeur de 6,2 milliards de dollars par an dans le monde; 90 % d'entre elles étaient le fait des pays de l'Union européenne en faveur surtout des produits laitiers et de la viande de bœuf. Comme par la suite ce montant a considérablement baissé, son élimination n'aura qu'un effet limité. S'agissant des subventions aux pêcheries, comme les disciplines ne sont pas encore pleinement élaborées, un moratoire sur les subventions existantes est envisagé pour limiter l'effet sur la surpêche. Les disciplines envisagées interdiront certaines subventions qui contribuent à la surpêche, par exemple, pour la construction de nouveaux bateaux de pêche, tandis que les pays qui s'y opposent font valoir que c'est la mauvaise gestion des stocks de poissons qui est la vraie cause de leur épuisement progressif. D'autres questions pourraient figurer dans l'examen de l'Accord sur le règlement des différends des accords commerciaux régionaux, et des moratoires, notamment sur les droits de douane, pour prévenir un retour du protectionnisme.

## **V. Accords commerciaux régionaux**

43. La montée en puissance des accords commerciaux régionaux va sans doute s'accélérer en raison d'un approfondissement des engagements « derrière la

frontière ». La libéralisation préférentielle du commerce représente un grave problème pour le système commercial multilatéral, car on compte environ 300 accords régionaux actuellement en vigueur. Des négociations récentes concernent aussi un grand nombre de marchés importants et dynamiques, en particulier en Asie, et dans les pays riches en ressources naturelles et les pays développés. On observe aussi cette tendance dans l'intérêt récent marqué par l'Union européenne pour l'adoption d'accords régionaux orientés à la compétitivité et dans l'attachement des États-Unis à un Accord de partenariat transpacifique. En suscitant une libéralisation commerciale plus profonde et une harmonisation de la réglementation couvrant une part grandissante des échanges mondiaux, ces accords régionaux pourraient amenuiser encore les attraits du multilatéralisme. Les pays en développement ont beaucoup contribué à la multiplication de ces accords régionaux par la conclusion d'accords Sud-Sud qui représentent désormais les deux tiers des accords commerciaux régionaux.

44. La valeur des échanges commerciaux couverts par les accords commerciaux régionaux a augmenté pour atteindre 51 % du commerce mondial, bien que la part des échanges bénéficiant effectivement d'un traitement préférentiel soit beaucoup moins élevée (16 % environ) car la moitié des échanges mondiaux sont déjà couverts par la clause de la nation la plus favorisée et sont donc réalisés en franchise de droits<sup>10</sup>. Le taux d'utilisation des préférences peut être élevé (par exemple, 87 % et 92 % respectivement dans les accords commerciaux régionaux impliquant l'Union européenne et les États-Unis). La libéralisation des échanges en vertu des accords commerciaux régionaux a généralement un effet positif sur les gains socioéconomiques à l'échelle mondiale. Les participants profitent de ces gains socioéconomiques dans leurs exportations et souvent aussi sur le plan de l'emploi, même si les recettes publiques provenant des douanes risquent de baisser, mais les non-participants à ces accords tendent à être lésés par le déplacement des courants d'échanges (voir tableau 4). Un exercice de simulation (tableau 4) montre que les gains socioéconomiques mondiaux résultant de certains accords commerciaux régionaux probables risquent bien d'être négatifs, ce qui résulterait du fait que les gains pour les parties à ces accords seraient inférieurs aux pertes que subiraient les non-membres. Les petits pays subiraient aussi des pertes s'ils étaient tenus à l'écart de la conclusion des accords commerciaux régionaux.

---

<sup>10</sup> On trouvera une analyse récente de la question dans « Rapport sur le commerce mondial 2011 : l'OMC et les accords commerciaux préférentiels : de la coexistence à la cohérence » ([www.wto.org/french/res\\_f/publications\\_f/wtr11\\_f.htm](http://www.wto.org/french/res_f/publications_f/wtr11_f.htm)).

Tableau 4  
Effets potentiels de divers accords commerciaux régionaux possibles

|   | <i>Participants aux accords</i>           |                                 | <i>Non-participants aux accords</i>       |                                 |
|---|---|---------------------------------|---|---------------------------------|
|   | <i>Gains socioéconomiques<sup>a</sup></i> | <i>Exportations<sup>b</sup></i> | <i>Gains socioéconomiques<sup>a</sup></i> | <i>Exportations<sup>b</sup></i> |
| Union européenne-Japon  | 9,7                                       | 0,36                            | -9,5                                      | -0,11                           |
| Union européenne-Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) | 12,8                                      | 0,44                            | -4,9                                      | -0,18                           |
| Partenariat transpacifique  | 7,4                                       | 1,08                            | -8,8                                      | -0,07                           |
| Coopération économique Asie-Pacifique                                 | 207,1                                     | 6,73                            | -43,9                                     | -1,01                           |

Source : CNUCED.

<sup>a</sup> En milliards de dollars.

<sup>b</sup> En pourcentage.

45. En 2009, les droits NPF pondérés par la valeur des échanges en valeur moyenne mondiale étaient de 4 %. Un taux aussi faible laisse peu de place à l'effet de la préférence tarifaire, justification traditionnelle donnée à la conclusion d'accords commerciaux régionaux. Les accords régionaux récemment conclus ont élargi leur champ d'application aux investissements, à la concurrence, aux services, aux normes, aux marchés publics et à la propriété intellectuelle ainsi qu'aux normes relatives au droit du travail et à l'environnement. La conclusion de ces accords est apparemment de plus en plus motivée par la nécessité d'encadrer les chaînes régionales d'approvisionnement en assurant la franchise de droits et des conditions commerciales libres d'obstacles non tarifaires par une intégration poussée de la réglementation. L'analyse empirique confirme l'existence d'un lien positif entre le commerce de pièces détachées – variable indirecte représentant les réseaux de production – et l'ambition des accords. Par exemple, le commerce de produits intermédiaires à l'intérieur de la zone de l'accord commercial préférentiel est courant dans la zone de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

46. La prolifération quantitative et l'approfondissement qualitatif des accords commerciaux régionaux montrent qu'il faut veiller à une plus grande cohérence entre le système commercial multilatéral et ces accords. Une plus grande transparence, comme dans le mécanisme de transparence des accords commerciaux régionaux établi par l'OMC, aiderait utilement à rendre l'effet de ces accords plus prévisible. La cohérence dans l'optique du développement est également nécessaire pour que le traitement spécial et différencié et la marge de manœuvre dans le choix des politiques, prévus par le système commercial multilatéral, ne soient pas compromis par les accords commerciaux régionaux là où la négociation risque d'être asymétrique. La cohérence de la réglementation doit être assurée, notamment par la multilatéralisation de certains éléments des accords commerciaux régionaux, tels que les règles d'origine et la libéralisation sectorielle (par exemple, les accords commerciaux internationaux). Les accords commerciaux régionaux peuvent également encourager une plus grande coopération. Des dispositifs de coopération économique, financière et institutionnelle et la mise en commun des ressources en vue du développement d'une infrastructure commerciale régionale et de la

facilitation des échanges permettraient d'accroître notablement les avantages retirés de ces accords. La conclusion du Cycle de Doha pourrait également contribuer à cette cohérence.

## **A. Accords commerciaux régionaux Nord-Sud**

47. La prise en considération des conditions d'accès aux marchés pourrait justifier la conclusion d'accords régionaux Nord-Sud avec des pays à faible revenu et des pays exportant un faible nombre de produits et très dépendants des marchés correspondants. Le maintien des acquis dus aux conditions préférentielles existantes en vertu d'arrangements préférentiels unilatéraux est l'une des principales motivations qui ont amené certains pays latino-américains à conclure des accords commerciaux régionaux avec les États-Unis (pour les produits agricoles) et certains pays ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique) qui ne sont pas des PMA à conclure des partenariats avec l'Union européenne (concernant la banane ou le sucre dans les préférences de Cotonou). Aux termes des accords commerciaux régionaux, plusieurs pays ont obtenu une réduction des droits de douane sur les bananes exportées vers l'Union européenne, accroissant ainsi de 3 euros à 39 euros par tonne la marge préférentielle.

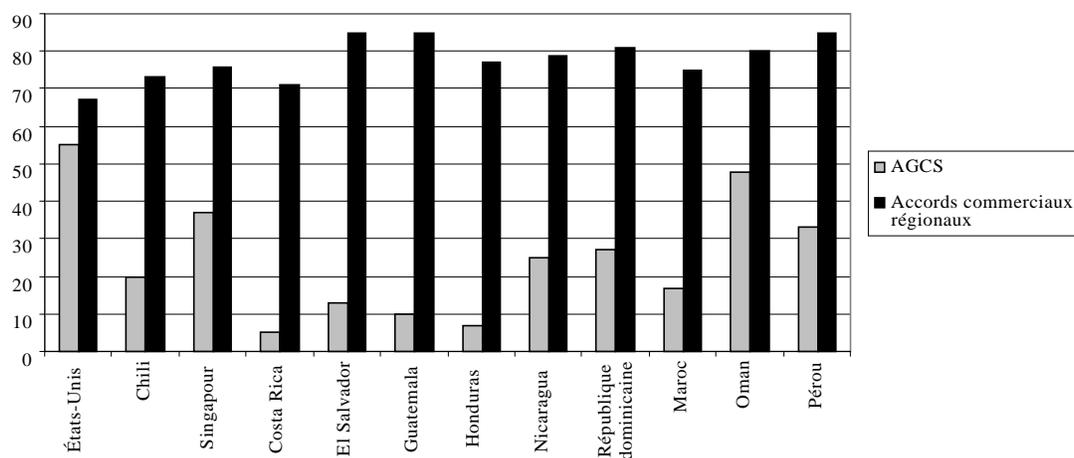
48. Les grands pays en développement se heurtent à des difficultés dans l'obtention effective d'un meilleur accès aux marchés des pays développés dans le cadre des accords commerciaux régionaux. En effet, ces accords maintiennent souvent des droits NPF élevés sur les produits dont l'importation est sensible, qui sont fortement protégés. C'est le cas par exemple des produits laitiers, du sucre, des céréales et des articles d'habillement. Les tarifs douaniers préférentiels ne réduisent que d'un point de pourcentage les droits moyens mondiaux après pondération par le volume des échanges. En effet, les droits élevés sur les produits agricoles et les produits manufacturés à forte intensité de main-d'œuvre en sont souvent exclus. Par exemple, 27 % des produits agricoles sont exclus, contre 1 % seulement des articles manufacturés. Cela pourrait évoluer, car les accords commerciaux régionaux Nord-Sud récents prévoient, à la fin de la période de transition, l'élimination des droits perçus par les pays développés sur presque tous les produits, y compris certains produits sensibles à l'effet des importations (par exemple le sucre).

49. Les pays en développement sont très désireux de s'assurer du caractère adéquat du contenu, du rythme et de l'échelonnement de la libéralisation de leurs échanges, car l'effet d'une élimination réciproque des droits de douane serait plus grand pour eux, en raison des asymétries économiques. Leur capacité de s'engager dans une libéralisation moins poussée et plus lente est cependant limitée par une règle de l'OMC faisant obligation aux accords commerciaux régionaux de libéraliser « pratiquement tous les échanges », notion souvent comprise comme exigeant la libéralisation de 90 % des échanges sur plus de 10 ans. Certains pays en développement ont appelé à réviser cette règle en y intégrant le principe du traitement spécial et différencié pour permettre une réciprocité « non intégrale » dans les accords commerciaux régionaux. Les accords commerciaux régionaux récemment conclus ont intégré un mécanisme tendant à étendre automatiquement une libéralisation des droits plus profonde qui pourrait être entreprise par une partie à un de ces accords, à de futurs accords de ce type conclus avec d'autres parties, par exemple sur l'octroi de clauses « NFP aux tiers » dans le cadre de l'Accord de partenariat économique conclu entre les pays ACP et l'Union européenne, ce qui

pourrait avoir un effet paralysant sur les accords commerciaux régionaux Sud-Sud, et les dispositions similaires appliquées à certains produits agricoles dans les accords commerciaux régionaux signés par les États-Unis.

50. Le commerce des services figure en bonne place dans les accords commerciaux régionaux Nord-Sud. Globalement, un tiers de ces accords comporte des engagements relatifs aux services. Deux modèles de libéralisation du commerce des services peuvent être évoqués : le « modèle de l'Accord de libre-échange nord-américain » dont le principe est une liste négative et le « modèle hybride » qui combine les listes positives et les listes négatives. Ces modèles couvrent généralement les services transfrontières, la présence commerciale (souvent à l'occasion d'un investissement dans la production de marchandises), le mouvement des personnes physiques et des questions de réglementation propre à tel ou tel secteur (par exemple les services financiers). Les engagements sont plus substantiels dans les accords commerciaux régionaux que dans l'Accord général sur le commerce des services (voir fig. VII). Dans l'accord de partenariat économique conclu entre l'Union européenne et le Forum des Caraïbes des États ACP (CARIFORUM) par exemple, les pays des Caraïbes donnent une liste qui comprend 75 % des sous-secteurs. Certains accords commerciaux régionaux comprennent des disciplines relatives à la réglementation du secteur des services qui peuvent, potentiellement, limiter le droit des pays signataires de réglementer le secteur des services, notamment les traitements financiers prudents « à part » subordonnés, contrairement aux dispositions de l'Accord général sur le commerce des services, à des critères de nécessité. Les accords commerciaux régionaux Nord-Sud peuvent élargir l'accès au marché de façon appréciable dans des secteurs et selon les modes d'intérêt des pays en développement, en particulier le mode 4, où l'ouverture est limitée.

Figure VII  
Indices des engagements de libéralisation du commerce des services



Source : CNUCED, sur la base de statistiques de l'OMC.

51. Les accords commerciaux régionaux intègrent souvent des disciplines « ADPIC-plus » sur les droits de propriété intellectuelle qui affectent diverses politiques publiques, concernant par exemple la politique de la santé publique ou de l'innovation. Ces disciplines élargissent la couverture, les droits du titulaire et la durée de plusieurs catégories de droits de propriété intellectuelle, avec une application plus rigoureuse, de façon que les flexibilités existant en vertu de l'Accord sur les ADPIC sont souvent restreintes (licences obligatoires pour l'importation de médicaments essentiels, par exemple). Certaines de ces disciplines ont l'effet de retarder l'entrée sur le marché de médicaments génériques (par exemple, en protégeant les résultats des tests pharmaceutiques pendant au moins cinq ans). Certaines estimations donnent à penser que de telles dispositions ont pour effet d'augmenter les prix des médicaments parfois de 10 à 40 % (par exemple Costa Rica).

52. Les accords commerciaux régionaux Nord-Sud ont amorcé la libéralisation des marchés publics, un marché qui représente parfois de 10 à 15 % du PIB. L'insuffisance de la capacité d'approvisionnement dans les pays en développement empêche souvent une réciprocité véritable. À l'inverse, les marchés publics ont longtemps servi à ces pays d'instruments de politique industrielle – afin d'aider les fournisseurs locaux et de promouvoir le développement technologique. Alors que les politiques nationales relatives aux préférences exigeant un contenu local ont dans le passé contribué à la création de certaines industries stratégiques, de telles politiques sont généralement interdites et ne sont autorisées que dans le cadre des règles de l'OMC sur les marchés publics (pour la plupart des pays en développement qui ne sont pas parties à l'Accord sur les marchés publics). De telles flexibilités importantes pour le choix des politiques sont de plus en plus limitées par les disciplines figurant dans les accords commerciaux régionaux.

## **B. Intégration Sud-Sud**

53. L'intégration et la coopération Sud-Sud offrent, de plus en plus, une plateforme à des échanges Sud-Sud dynamiques (voir encadré 5). La plupart des accords commerciaux régionaux Sud-Sud couvrent les échanges de marchandises, mais un grand nombre d'entre eux ont également intégré des mesures plus larges de réglementation et de coopération. Ces accords permettent l'exploitation des économies d'échelle, servent à lancer des initiatives de développement pour l'intégration mondiale, encouragent le commerce de marchandises non traditionnelles et offrent un moyen de faciliter la diversification<sup>11</sup>. Des règles d'origine moins rigoureuses et la reconnaissance mutuelle des normes, plus facilement réalisable avec des pays ayant atteint un niveau similaire de développement, peuvent faciliter l'exploitation de chaînes de valeur régionales.

---

<sup>11</sup> UNCTAD, « Making South-South trade an engine for inclusive growth ». Disponible à l'adresse suivante : [www.unctad.org/en/docs/presspb20093\\_en.pdf](http://www.unctad.org/en/docs/presspb20093_en.pdf).

## Encadré 5

**Les avantages potentiels d'un marché commun africain**

Les échanges entre pays africains, même les échanges de produits intermédiaires, sont encore faibles. Pour surmonter les effets de la compartimentation et de l'étroitesse des marchés, les pays africains cherchent à établir un marché commun panafricain d'ici à 2023. Des conditions économiques favorables créent l'environnement propice à une authentique intégration africaine. L'initiative tripartite de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), de la Communauté de l'Afrique de l'Est et du Marché commun de l'Afrique orientale et australe témoigne de la volonté des pays africains d'introduire une plus grande cohérence entre les accords commerciaux régionaux qui les concernent. Jusqu'à présent, cette intégration a porté surtout sur les tarifs douaniers, mais « l'intégration pour le développement » conjugue la libéralisation des échanges et une coopération sur la réglementation et pour le développement; elle est assez prometteuse. Une réduction de 50 % des obstacles tarifaires et non tarifaires entre pays africains pourrait dégager des gains socioéconomiques appréciables, atteignant 6,5 milliards de dollars, avec un effet positif sur l'emploi dans toutes les régions du continent africain, allant jusqu'à 4,8 % dans les pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Le commerce entre pays africains et la production des pays africains augmenteraient, contribuant ainsi au changement structurel.

**Effets potentiels de l'intégration des groupements régionaux africains**

|                               | <i>Gains socioéconomiques</i>        | <i>Emploi, non qualifié</i> | <i>Exportations</i>  |
|-------------------------------|--------------------------------------|-----------------------------|----------------------|
|                               | <i>(en millions de dollars É.-U)</i> | <i>(pourcentage)</i>        | <i>(pourcentage)</i> |
| Afrique du Nord               | 1 188                                | 0,66                        | 1,72                 |
| CEDEAO                        | 1 814                                | 4,78                        | 7,04                 |
| Afrique orientale et centrale | 1 329                                | 0,07                        | 3,19                 |
| Afrique australe (SADC)       | 2 177                                | 2,04                        | 3,12                 |

\* *Source* : CNUCED.

54. La coopération commerciale Sud-Sud interrégionale a reçu une forte impulsion de l'achèvement, en décembre 2010, du troisième cycle de négociations du Système mondial de préférences commerciales entre pays en développement (GSTP), qui avait été lancé en 2004 lors de la onzième session de la CNUCED. L'Accord réduit de 20 % les droits de douane appliqués à 70 % des produits assujettis à un droit de douane, ce qui combine à la fois des réductions effectives et des flexibilités. Les concessions résultantes sur les droits de douane s'appliquent à 47 000 lignes tarifaires. Vingt-deux des 43 membres du Système mondial de préférences commerciales entre pays en développement ont participé au cycle de négociations et

11 d'entre eux ont échangé des concessions tarifaires<sup>12</sup>. La CNUCED estime que ces 11 participants verront se concrétiser des gains socioéconomiques de 2,5 milliards de dollars, chiffre qui pourrait atteindre 5,8 milliards de dollars si les 22 pays qui ont participé au cycle des négociations entreprenaient une réduction de leurs droits de douane. L'élargissement et l'approfondissement de la libéralisation du commerce, avec des règles d'origine améliorées, et l'élargissement de la coopération et de la libéralisation aux obstacles non tarifaires, à la facilitation du commerce, au financement des échanges et en fin de compte au commerce des services, pourraient augmenter ce résultat potentiel de façon appréciable.

## VI. Conclusions

55. La double dynamique du commerce et des investissements, au fil des quelque 20 dernières années, a été un important moteur de croissance et un facteur de transformation structurelle dans certains pays en développement. Ce dynamisme a commencé à modifier la situation économique et à recadrer les politiques complémentaires nécessaires pour renforcer le potentiel productif, créer des emplois dans l'optique d'un développement intégré et durable et mieux répondre aux chocs d'origine extérieure. Mais il faut prêter attention à l'agriculture et au secteur des services. Des politiques commerciales, industrielles, sociales et du marché du travail intégrées et cohérentes peuvent beaucoup contribuer à une répartition plus équitable de la richesse et des chances, dans les pays et entre pays. Le système commercial international est à même de rendre concrets les avantages du commerce, et les négociations prolongées du Cycle de Doha doivent d'urgence rechercher des gains appréciables sur le plan du développement. L'ensemble des mesures en faveur des PMA devrait apporter une importante contribution à l'application du Programme d'action d'Istanbul. Il faut prêter l'attention voulue à la réalisation de l'OMD 8, qui porte sur un système commercial et financier multilatéral ouvert, équitable, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire. La relance du système commercial multilatéral est donc importante si l'on veut qu'il puisse affronter les difficultés du XXI<sup>e</sup> siècle. Les impératifs du développement dans une situation économique qui change rapidement doivent être intégrés dans les normes et les instruments du système commercial international, par exemple par un élargissement de la marge de manœuvre des politiques de développement et l'obtention d'une plus grande cohérence entre le système commercial multilatéral et les accords commerciaux régionaux, de même qu'entre le système commercial international et le système financier international.

---

<sup>12</sup> Argentine, Brésil, Cuba, Égypte, Inde, Indonésie, Malaisie, Maroc, Paraguay, République de Corée et Uruguay.